FCP AMEN SELECTION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2021

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP AMEN SELECTION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 275808 Dinars, un actif net de 1 270 554 Dinars et un bénéfice de 101 598 Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP AMEN SELECTION », au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP AMEN SELECTION » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du **FCP AMEN SELECTION** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par legestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 25 Mai 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES:

KAIS BOUHAJJA

Bilan (Exprimé en dinars)

Notes	31 Déc. 2021	31 Déc. 2020
3.1.1	1 026 661	953 620
	873 760	792 620
	152 901	161 000
	0	0
3.1.2	242 823	254 515
	100 090	0
	142 733	254 515
3.1.3	6 324	3 300
	1 275 808	1 211 435
3.1.4	4 378	19 351
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	4 378	19 351
315	876	994
0.1.0	876	994
	5 254	20 345
3.1.6	1 231 540	1 168 954
	39 014	22 136
	0	0
	39 014	22 136
	1 270 554	1 191 091
	3.1.1 3.1.2 3.1.3 3.1.4 3.1.5	3.1.1 1 026 661 873 760 152 901 0 3.1.2 242 823 100 090 142 733 3.1.3 6 324 1 275 808 3.1.4 4 378 4 378 3.1.5 876 876 5 254 3.1.6 1 231 540 39 014

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en dinars)

		Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	3.2.1	57 915	33 26
Revenus des placements monétaires	3.2.2	90	7 019
Total des revenus des placements		58 005	40 280
Charges de gestion des placements	3.2.3	17 135	16 54
Total des revenus des placements		40 870	23 73
Autres charges	3.2.4	1 856	1 50
Résultat d'exploitation		39 014	22 22
Régularisation du résultat d'exploitation		0	-9:
Sommes distribuables de l'exercice	3.2.5	39 014	22 13
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	92
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		56 176	39 450
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		7 050	-105 75
Frais de négociation de titres		-642	-1 33
Résultat net de l'exercice		101 598	-45 40

Etat de variation de l'actif net (Exprimé en dinars)

		Période du 01/01/2021 au	Période du 01/01/2020 au
		31/12/2021	31/12/2020
-llaumlaitatian	Variation de l'actif net résultant des opérations	101 598	-45 405
d'exploitation			
	Résultat d'exploitation	39 014	22 228
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 176	39 456
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 050	-105 751
	Frais de négociation de titres	-642	-1 338
Distribution divi	dende	-22 135	-46 358
Transactions su	ır le capital	0	-22 995
Souscript	tions	0	0
	Capital	0	0
	Régularisation des sommes non distribuables	0	0
	Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		0	-22 995
	Capital	0	-29 300
	Régularisation des sommes non distribuables	0	5 136
	Régularisation des sommes distribuables	0	-92
	Droit de sortie	0	1 261
Variation de l'actif	net	79 462	-114 758
	Actif net		
	En début de période	1 191 091	1 305 849
	En fin de période	1 270 554	1 191 091
	Nombre de parts		
	En début de période	13 887	14 180
	En fin de période	13 887	13 887
Valeur liquidative		91,492	85,770

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2021

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP AMEN SELECTION » arrêtée au 31 décembre 2021, dont le bilan présente un total 1 275809DT, l'état de résultat présente un résultat bénéficiaire de 101 598DT et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de 79 462DT.

1. Présentation du Fonds

FCP AMEN SELECTION est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif, il a été constitué le 6 juin 2017 Il a été ouvert au public le 04Juillet 2017 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN SELECTION
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Évaluation des placements en obligation et valeur assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds «FCP AMEN SELECTION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

3.1 Notes sur le bilan

3.1.1 : Portefeuille Titres

3.1.1.1 Actions et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Décimation	Overtité	Prix de revient	Valeur au	En % de l'actif
Désignation	Quantité	net	31/12/2021	Net
Actions				
AMEN BANK	4 710	131 006	113 290	8,92%
ASS.MAGHREBIA	27	1 499	1 724	0,14%
ATTIJARI BANK	600	27 768	18 248	1,44%
ВН	2 911	55 755	27 337	2,15%
BIAT	1 990	147 651	117 856	9,28%
CARTHAGE CEMENT	6 000	13 230	7 926	0,62%
DELICE HOLDING	2 500	34 843	37 350	2,94%
EURO-CYCLES	2 500	60 198	96 186	7,57%
I.C.F	30	5 721	2 403	0,19%
LILAS	5 500	64 789	61 204	4,82%
ONE TECH HOLDING	13 000	150 023	112 723	8,87%
SAM	1 000	2 660	2 706	0,21%
SFBT	5 500	83 354	100 150	7,88%
SOTIPAPIER	6 000	38 200	33 936	2,67%
SOTRAPIL	946	14 712	12 151	0,96%
SOTUVER	8 469	56 346	61 756	4,86%
TELNET HOLDING	6 175	59 767	51 129	4,02%
UIB	1 000	34 695	15 685	1,23%
Total	68 858	982 217	873 760	68,77%

3.1.1.2 Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(En TND)

Libellé	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
AMEN BANK 2020-03	200	20 000	21 303	1,68%
ATL 2019-1A	1 000	60 000	60 397	4,75%
UNIFAC2018B	1 000	40 000	40 245	3.17%
CAT.B/5	200	20 000	20 709	1,63%
CAT.B/5 2EME T	100	10 000	10 247	0,81%
Total	2500	150 000	152 901	12,04%

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

	(En TND)
Acquisitions	Coût
Acquisitions	d'acquisition
Actions	262 684
Obligations	30 000
Total	292 684

2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

(En TND)

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	237 720	244 770	7 050
Total	237 720	244 770	7 050

3- Le montant de remboursement en Emprunt obligataire est de 40 000Dinars

3.1.2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 242 823DT et se détaille comme suit :

 Libellé
 Valeur au 31/12/2021
 En % de l'actif net net

 PLACT060422S
 100 090
 7,88%

 Disponibilité
 142 733
 11,23%

 Total
 242 823
 19,11%

3.1.3 : Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 6 324 DT et se détaille comme suit :

		(EN TND)
Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Intérêt courus/compte rémunéré	6 324	3 300
Total	6 324	3 300

3.1.4 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 4 378 DT et se détaille comme suit :

		(En TND)
Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Gestionnaire	3 802	18 478
Dépositaire	576	873
Total	4 378	19 351

3.1.5 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 876DT et se détaille comme suit :

		(En TND)
Libellé	31-déc-21	31-déc-20
Retenue à la source	749	871
Autres créditeurs (CMF)	127	122
Total	876	993

3.1.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

	(En TND)
Capital au 01/01/2021	
Montant	1 168 954
Nombre des parts	13 887
Nombre de Porteurs de Parts	1_
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0_
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre des parts rachetés	0
Nombre de Porteurs de Parts sortants	0
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	7 050
Régularisation des sommes non distribuables	0
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 177
Frais de négociation des titres	-642
Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2021	
Montant	1 231 540
Nombre des parts	13 887
Nombre de Porteurs de Parts	11

3.2 Notes sur l'état de résultat

3.2.1 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

(En TND) Période du Période du Libellé 01/01/2021 au 01/01/2020 au 31/12/2021 31/12/2020 Revenus des actions 44162 18 027 Revenus des obligations 13 753 15 234 **Total** 57 915 33 261

3.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

		(En TND)
Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus placement à terme	0	6 019
Revenus autres placements monétaires	90	1 000
Total	90	7 019

3.2.3 : Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
 Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,15% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds avec un minimum de 2 000 dinars par an. Il perçoit également une commission de clearing de 300 dinars (HT) par an.

		(En IND)
Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	14 775	14 187
Rémunération du dépositaire	2 360	2 360
Total	17 135	16 547

3.2.4 : Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique

		(En TND)
Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	1 242	1 192
Services bancaires et assimilés	178	254
TCL	436	59
Total	1 856	1 505

3.2.5 : Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

		(En IND)
Libellé	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Résultat d'exploitation	39 014	22 228
Régularisation du résultat d'exploitation	0	-92
Total	39 014	22 136

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
Revenus du portefeuille-titres	4,170	2,395	4,048	0,218	0
Revenus des placements monétaires	0,006	0,505	1,791	3,164	1,083
Total des revenus de placements	4,177	2,901	5,839	3,382	1,083
Charges de gestion des placements	-1,234	-1,192	-1,658	-1,326	-0,626
Revenus Nets des placements	2,936	1,709	4,181	2,056	0,457
Autres charges	-0,134	-0,108	-0,164	-0,169	-0,042
Résultat d'exploitation	2,809	1,601	4,018	1,887	0,415
Régularisation du résultat d'exploitation	0	-0,007	-0,748	-0,005	0,166
Sommes distribuable de l'exercice	2,809	1,594	3,269	1,882	0,581
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,045	2,841	1,248	-11,283	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,508	-7,615	-6,708	-1,249	0,358
Frais de négociation de titres	-0,046	-0,096	-0,114	-0,366	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	4,507	-4,87	-5,573	-12,898	0,362
Résultat net de l'exercice	7,316	-3,27	-1,555	-11,011	0,777
Droits d'entrée et droit de sortie	0	0,091	1,812	1,182	0
Résultat non distribuable de l'exercice	7,316	-4,779	-3,761	-11,716	0,362
Régularisation du résultat non distribuable	0	0,135	1,174	2,549	0,214
Sommes non distribuables de l'exercice	7,316	-4,644	-2,587	-9,167	0,576
Distribution de dividendes	1,594	3,269	1,883	0,58	0
Valeur liquidative	91,492	85,77	92,09	93,291	101,156
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,39%	1,39%	1,52%	1,25%	0,82%
Autres charges/ actif net moyen	0,15%	0,13%	0,15%	0,16%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,17%	1,86%	3,69%	1,78%	0,54%
Nombre de part	13 887	13 887	14 180	19 662	15 651
Actif net moyen	1 232 734	1 193 567	1 543 468	2 090 381	1 191 341